éloigné, Benoît XV tourne à nouveau ses regards vers le Dominion et y augmente ce qui constitue l'un des plus puissants moyens d'évangélisation et de conservation de la foi, c'est-à-dire l'établissement de centres hiérarchiques indépendants.

C'est du reste un procédé très employé par les papes. Léon XIII, Pie X et Benoît XV l'ont tour à tour appliqué au Brésil. Presque chaque année on voit dans ce pays se former de nouveaux diocèses par séparation ou démembrement de ceux déjà existants. Et il faut rendre cette justice à l'épiscopat brésilien qu'il est complètement entré dans la pensée pontificale. Toutes les bulles mentionnent le consentement de l'évêque dont on divise le territoire, et même il est souvent dit que c'est sur sa demande que la division se fait.

Les papes ont aussi appliqué cette doctrine à l'Italie. Ils l'ont couverte d'évêchés souvent très rapprochés. Cela permet à l'évêque de surveiller d'une façon plus efficace les fidèles et le clergé. La visite canonique, qui en bien des diocèses est une formule sans application pratique, est très rigoureuse en Italie. Pour mieux s'en assurer, Pie X avait établi une visite extraordinaire de tous les évêchés italiens, et les nombreuses démissions, plus ou moins forcées, reçues par le pape à l'occasion de cette visite, ont suffi amplement à la justifier. On prêtait au même pontife la pensée de l'établir pour tous les pays du monde catholique. Pour ne point froisser les nationaux, il n'aurait envoyé dans chaque pays que des visiteurs pris dans le pays même ou lui appartenant. Il est très probable que cette mesure eut été prise si la guerre n'était point survenue.

Cette mesure disciplinaire s'explique d'ailleurs très facilement. Bien des renseignements peuvent être fournis sur place par les évêques, qui ne sauraient être confiés à la poste toute entière entre les mains des gouvernements. En France, par